



enlargEducation
VALISE PÉDAGOGIQUE
"ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE"



Cofinancée par l'Union européenne

VALISE PÉDAGOGIQUE
"ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE"

84.- PASSEPORT POUR LA MOBILITÉ :
APPRENDRE AUTREMENT, SE FORMER AILLEURS

Passeport pour la mobilité

Apprendre autrement
Se former ailleurs



Cette brochure est éditée dans toutes les langues de l'Union européenne: allemand, anglais, danois, espagnol, finnois, français, grec, italien, néerlandais, portugais et suédois.

Commission européenne
Direction générale de l'éducation et de la culture, unité «Communication»,
Direction générale de la presse et de la communication, «Publications».
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles

Manuscrit terminé en mai 2001

Couverture: Fotostock

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001

ISBN 92-828-8322-1

© Communautés européennes, 2001
Reproduction autorisée

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

Passeport pour la mobilité

Apprendre autrement
Se former ailleurs



Table des matières

La mobilité des personnes dans l'éducation et la formation: une priorité pour l'Europe de la connaissance et des citoyens	3
Apprendre autrement, se former ailleurs	5
Une expérience personnelle enrichissante	7
Être mobile, c'est vivre avec son temps	8
Une prise de conscience généralisée	10
Les programmes européens de mobilité	13
Les obstacles à la mobilité	17
Et si l'on décide de rester?	20
Les mesures pour promouvoir la mobilité	21
L'information sur Internet	26

La mobilité des personnes dans l'éducation et la formation: une priorité pour l'Europe de la connaissance et des citoyens

La qualité de l'éducation et de la formation, le dynamisme et la créativité de la jeunesse constituent la richesse de l'Union européenne, le moteur de sa prospérité et de sa cohésion.

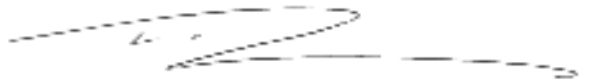
L'Europe de la connaissance est en bonne voie et prend corps peu à peu. La mobilité à laquelle aspirent de nombreux jeunes, étudiants, enseignants, formateurs ou encore chercheurs en est un puissant ferment. Grâce au soutien des programmes communautaires «Jeunesse», Socrates, Leonardo da Vinci et aux bourses Marie Curie, des milliers de séjours d'étude, de stages professionnels, d'échanges et de rencontres ont été ainsi rendus possibles.

Ces programmes ont exploré de nouvelles perspectives dans le monde de l'éducation, de la formation et de la recherche en balisant les conditions préparatoires à la mobilité des personnes. L'apprentissage des langues étrangères et la reconnaissance des diplômes en sont deux exemples concrets.

Pourtant, trop d'entraves subsistent pour faire de la mobilité une perspective réellement accessible à tous ceux qui le souhaitent. Les obstacles sont de nature diverse — linguistique, économique, académique, fiscale ou administrative — dont la combinaison peut annihiler un projet de mobilité. Ils appellent des réponses pratiques et concertées de la part de tous les responsables, du niveau local au niveau européen.

Une étape a été franchie pour le développement significatif de la mobilité en Europe. Le Conseil européen de Nice de décembre 2000 en a fait une priorité politique conformément aux conclusions du Conseil qui s'est tenu à Lisbonne au mois de mars 2000.

Une recommandation du Parlement européen et du Conseil de ministres assortie d'un plan d'action pour la mobilité fixent comme objectif de mettre la mobilité à la portée du plus grand nombre. Le défi est ambitieux. L'ensemble des acteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse doivent se mobiliser avec les décideurs politiques pour le relever et faire de l'Europe de la connaissance, que nous appelons de nos vœux, une réalité quotidienne pour nos citoyens.



Viviane Reding
Membre de la Commission européenne,
responsable de l'éducation et de la culture

Apprendre autrement, se former ailleurs

À l'heure d'Internet et de la globalisation des échanges, la mobilité des personnes en Europe devient de plus en plus nécessaire. Des milliers de jeunes participent chaque année à des programmes d'échanges éducatifs et linguistiques. Entre 1987 et 1999, plus d'un million de jeunes, d'étudiants, d'enseignants et de formateurs ont vécu une expérience dans un autre pays européen grâce à Socrates, Leonardo da Vinci et «Jeunesse», les programmes d'aide à la mobilité de l'Union européenne. Des milliers de chercheurs, durant la même période, ont bénéficié d'une bourse Marie Curie pour continuer leurs travaux à l'étranger.

Pourtant, dans la réalité, de nombreux obstacles à la mobilité persistent. Si la libre circulation des personnes est inscrite depuis longtemps dans les règles de l'Union européenne, les étudiants, les jeunes volontaires, les enseignants, les personnes en formation et les chercheurs se trouvent toujours confrontés à des problèmes socio-économiques, linguistiques, psychologiques et administratifs pratiques lorsqu'ils séjournent hors de leurs frontières.

Certes, les programmes Socrates, Leonardo da Vinci et «Jeunesse» ont été pionniers dans le rapprochement des communautés éducatives, en initiant une coopération entre des milliers d'écoles, d'universités, de centres de formation professionnelle et d'associations. Cependant, les résultats, pour importants qu'ils soient, ne constituent qu'une étape vers une véritable mobilité européenne: le fonctionnement des programmes se base essentiellement sur la coopération entre institutions et ne concerne, après tout, qu'un pourcentage très limité de la population européenne.

Rendre la mobilité véritablement accessible au plus grand nombre est la prochaine étape. C'est une priorité

pour renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté européenne, son rayonnement culturel et économique.

Cette priorité a été affirmée par les chefs d'État ou de gouvernement européens, lors des Conseils européens de Lisbonne en mars 2000, de Nice en décembre 2000 puis de Stockholm en mars 2001, déterminés à impulser un nouvel élan à la mobilité des personnes.

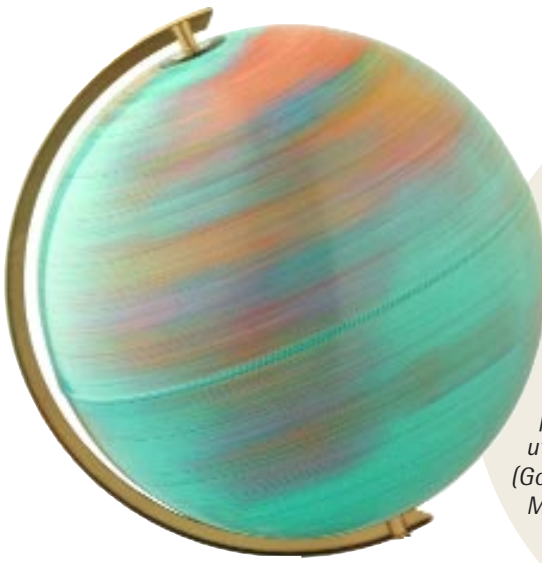


Les langues, la première des découvertes

La méconnaissance des langues constitue certainement le principal obstacle à la mobilité. C'est pourquoi «l'initiation aux langues et aux cultures européennes doit être entreprise le plus tôt possible, car, chez les petits, tout cela se fait naturellement. Tous les élèves devraient pouvoir suivre certains de leurs cours, comme l'histoire ou la géographie, dans une langue étrangère, et des activités ludiques, faisant appel aux langues, devraient leur être proposées en dehors des heures de classe».

Wolfgang Mackiewicz,
du Conseil européen pour les langues





*Vivre avec son temps,
c'est être mobile,
au-delà des frontières.*

PHOTODISC



Apprendre les uns des autres

La mobilité n'est pas seulement un enrichissement pour ceux qui l'entreprennent, elle profite également aux personnes qui sont en contact avec des étudiants, des enseignants, des formateurs, des stagiaires ou des travailleurs mobiles. Les discussions, l'échange de petits «trucs» du métier (comment réussir aux examens, quelles méthodes pour motiver les élèves, quel système informatique utiliser dans l'entreprise), la confrontation des cultures (Goethe ou Descartes, Ibsen ou Cervantès, Manchester ou Anderlecht) créent une émulation mutuelle pour le visiteur et pour le visité.



La mobilisation de toutes les énergies et une meilleure coordination des nombreux niveaux de décision sont nécessaires pour y arriver. Un plan d'action pour la mobilité accompagne l'effort des différents acteurs au cours des prochaines années. Il a pour principaux objectifs d'améliorer la préparation linguistique des candidats à la mobilité, de renforcer la formation du personnel d'encadrement, de rechercher de nouveaux modes de financement ainsi que de mettre en œuvre une grande politique d'information pour mieux faire connaître les possibilités de mobilité.

Tous les moyens communautaires seront utilisés pour atteindre ces objectifs: les programmes Socrates, Leonardo da Vinci et «Jeunesse» seront utilisés de manière optimale, les États membres sont invités à lever de concert les obstacles à la mobilité, les systèmes de reconnaissance des diplômes et des parcours de formation seront améliorés et un curriculum vitæ européen sera mis au point.

«La création d'une Europe de la connaissance requiert également que les acteurs du monde de l'éducation abandonnent l'une de leurs habitudes les mieux ancrées, qui consiste à estimer que leurs propres méthodes d'enseignement sont les meilleures. Cela nécessitera de l'imagination, du dialogue, de la compréhension mutuelle... L'heure est à l'ouverture des esprits et à la confrontation des idées», souligne Jean Germain, le président d'un groupe d'experts nationaux qui a été chargé de préparer ce plan d'action pour la mobilité.

Une expérience personnelle enrichissante

Élargir les perspectives professionnelles

Apprendre, se former, faire un stage ou une recherche à l'étranger permettent d'améliorer les perspectives d'emploi. En effet, des études menées au niveau européen confirment que les jeunes ayant poursuivi leur cursus à l'étranger se voient souvent offrir un emploi plus rapidement et une carrière internationale avec des responsabilités plus importantes.

- Andrea a 27 ans et est allemande. Elle travaille maintenant comme tailleur de pierre dans une entreprise italienne où elle a fait un stage de deux mois dans le cadre du programme Leonardo da Vinci. Le programme l'a aidée à apprendre l'italien et, finalement, à trouver un emploi dans un métier traditionnellement masculin.

- Nial est un chercheur irlandais de 25 ans qui prépare sa thèse en Écosse grâce à une bourse Marie Curie. Il s'efforce d'appliquer des théories mathématiques aux images. Actuellement, les études sur les images sont purement empiriques. L'objectif du projet de Nial est de leur apporter une base théorique. Les résultats des recherches de Nial ont été présentés à la presse et au cours de conférences internationales.

Rapprocher les peuples

«Quand un jeune de l'action "Service volontaire européen" est venu donner un coup de main au sein de la "maison de la jeunesse" de mon petit village, en Grèce, son arrivée a posé un sérieux problème, car ce volontaire... était Turc!», explique Spiros Tsotos, responsable du conseil de la jeunesse du district de Corinthe. «En fait, c'était un Allemand d'origine turque, mais pour les jeunes du village, son arrivée fut considérée comme un "sacrilège". La maison de la jeunesse qui accueillait le volontaire a dû déployer beaucoup d'efforts pour le faire accepter. Finalement, les choses se sont arrangées, et après ses six mois de stage, le volontaire s'était fait énormément d'amis. Le jour de son départ, tout le village était en larmes! Quelques mois plus tard, un groupe de jeunes Grecs est même allé lui rendre visite à Berlin.»

Être mobile, c'est vivre avec son temps

À l'ère d'Internet et de la «nouvelle économie» où la communication rythme la globalisation des échanges, la connaissance des langues et des cultures européennes est plus que jamais indispensable à celui qui veut développer une carrière professionnelle enrichissante. Pour les entreprises, les personnes mobiles sont un apport de qualifications et de connaissances qui doit renforcer leur compétitivité.

«J'ai retenu de ma propre expérience professionnelle à l'étranger que l'on ne s'adressait pas aux Allemands, aux Anglais ou aux Français de la même manière», explique Séverine Ribeaudeau, responsable de l'antenne belge de la société de marketing Adelphi International Research. «Dans ma fonction actuelle, je suis à la recherche d'un nouveau collaborateur. J'attends bien entendu de lui qu'il ait un "esprit international" et qu'il parle deux ou trois langues européennes. Nous recherchons une personne ayant une expérience soit à l'étranger, soit dans une entreprise à vocation internationale.»

La rupture qu'implique un séjour dans un autre pays permet aussi parfois de découvrir ses véritables aspirations professionnelles. «Mon passage d'un an dans une entreprise de services informatiques aux Pays-Bas ainsi que les nombreux déplacements que j'ai dû effectuer pour elle en Belgique m'ont non seulement permis de découvrir deux nouvelles cultures et de rencontrer Anne, ma future épouse, mais ils m'ont également persuadé de changer l'orientation de ma carrière», raconte Olivier Guibault, un jeune Français maintenant installé à Bruxelles. «Par ces voyages, agrémentés plus tard d'un séjour au Canada, je me suis rendu compte que j'aimais le contact avec les gens. Résultat: j'ai créé Album, un petit musée consacré à la diversité culturelle en Europe.»



Un atout pour l'insertion professionnelle

«En matière d'éducation, une approche européenne est indispensable pour aider les étudiants à comprendre, très pratiquement, comment s'insérer dans un monde multiculturel et à en tirer un maximum de profit. Il faut donc encourager une plus grande mobilité des étudiants et des professeurs ainsi qu'une maîtrise d'un plus grand nombre de langues européennes.»

«L'éducation pour les Européens: vers une société de la connaissance», rapport de la table ronde des industriels européens, 1995



Concrètement, qu'est-ce que cela change?

Pour les professeurs, pour les étudiants, pour le personnel chargé d'organiser la mobilité, les séjours à l'étranger ont des effets qui se prolongent souvent au-delà de la durée de l'expérience.

- Thérèse Claire, de l'agence nationale Socrates en France, explique: «Des élèves d'un lycée professionnel de Bordeaux ont entrepris de réaliser



Pour les moins qualifiés aussi, la mobilité, c'est une chance de mieux maîtriser son parcours professionnel

«L'enjeu est d'élargir la mobilité à ceux pour qui elle ne vient pas naturellement à l'esprit. Une personne avec un bon diplôme finit toujours par trouver un emploi», explique Babette Nieder, de l'office franco-allemand pour la jeunesse. «Pour les moins qualifiés, la mobilité est une chance, elle peut changer la vie. Ce qu'il faut, c'est que chacun, quel que soit son niveau socioculturel, puisse se rendre compte qu'il peut sortir des sentiers battus.»



un capteur solaire avec de jeunes Allemands dans le cadre du programme Socrates. Dès qu'ils ont pris conscience que ce projet sortait de l'ordinaire, ils se le sont totalement approprié. Par rapport à un simple échange linguistique, le fait de travailler sur une réalisation aussi concrète et motivante change complètement la donne. Durant ce projet, les difficultés linguistiques étaient totalement dédramatisées.» Thérèse Claire ajoute que «les expériences de mobilité ont l'avantage de décloisonner les classes et de faire travailler ensemble des professeurs de plusieurs disciplines. De plus, elles sont une occasion d'accorder aux élèves une large autonomie. Enfin, les familles des élèves, qui restent habituellement à l'écart de la vie scolaire, s'impliquent largement dans les projets de mobilité», remarque-t-elle.

- En tant que futur professeur d'anglais, Sofia, une Suédoise aujourd'hui âgée de 26 ans, voulait avant tout améliorer sa connaissance de la langue et de la culture britanniques. Grâce à ses huit mois passés au Royaume-Uni, avec l'aide de l'action Lingua, Sofia a acquis une expérience inestimable sur les plans professionnel et personnel. En plus, elle a permis à ses étudiants et élèves anglais de connaître un peu mieux la Suède et son mode de vie.

- Veronika Drexel, responsable du centre d'information pour les jeunes Aha (en Autriche), explique que la participation à l'action «Service volontaire européen» a permis à son centre de nouer de nombreuses relations dans d'autres pays européens, d'augmenter les échanges de jeunes et, en multipliant les contacts avec les entreprises locales, de renforcer l'implantation de son association dans le tissu socio-économique de sa région.

- Michael, 23 ans, participe au projet «École de la deuxième chance» à Leeds, grâce auquel il améliore ses connaissances en anglais et en mathématiques et apprend les techniques de la photographie et du multimédia. À la suite de ses échecs scolaires, il participe à ce projet dans l'espoir d'acquérir de nouvelles compétences qui devraient lui permettre de trouver un emploi mieux qualifié.

- Marlene est allemande. Après six mois de stage au Royaume-Uni dans le cadre du programme Leonardo Da Vinci, elle vient de réussir brillamment un certificat de la chambre de commerce de Londres. Elle fait à présent partie d'un département de vente et d'exportation dans une entreprise en Allemagne. Ce qu'elle a appris au cours de son expérience, c'est d'accepter des styles de vie et des façons de faire différents et d'en retirer inspiration et motivation.

Une prise de conscience généralisée

La conférence de Bologne sur la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur, le Conseil européen extraordinaire de Lisbonne, la réunion des ministres de l'éducation du G8 à Okinawa puis le Conseil européen de Nice sont quatre événements récents de premier plan qui consacrent la mobilité des personnes parmi les priorités politiques internationales.

La stratégie de Lisbonne:
construire une Europe
de la connaissance

À Lisbonne, en mars 2000, les chefs
d'État ou de gouvernement des

Quinze s'engagent à faire de l'Union
européenne l'économie la plus dyna-
mique de la planète. Pour y arriver,
une piste: accélérer la croissance
économique en se basant sur l'une
des principales richesses du Vieux
Continent, l'«or gris», à savoir la



connaissance, l'intelligence et la créativité.

Une mobilité accrue des étudiants, des enseignants, des formateurs et des chercheurs sera l'une des clés du succès de cette entreprise.

D'abord, il faut s'assurer que les programmes Socrates, Leonardo da Vinci et «Jeunesse» sont utilisés de manière optimale. C'est le cas avec la nouvelle génération des programmes, lancée pour la période 2000-2006, qui repose sur une gestion décentralisée, plus rapide, plus efficace et plus proche des citoyens. Les Quinze ont annoncé qu'ils veilleront à favoriser une reconnaissance plus transparente des diplômes, des qualifications et des périodes d'études et de formation entreprises dans l'ensemble de l'Union européenne.

Bien entendu, la création d'un espace économique dynamique basé sur la connaissance ne concerne pas que la mobilité. La stratégie de Lisbonne appelle également à l'achèvement du marché unique, au développement de l'esprit d'entreprise ainsi qu'à la création d'un véritable «espace européen de la recherche». La mobilité des chercheurs sera encouragée, et un réseau de communications à très haut débit reliera l'ensemble des établissements d'enseignement et de recherche ainsi que les bibliothèques et les centres de formation de l'Union européenne.

Le G8 vise au doublement en dix ans de la mobilité internationale

Au printemps 2000, à Okinawa, les ministres de l'éducation des pays membres du G8 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Russie) ont eux aussi souligné l'importance de l'expérience internationale pour chaque individu. Citant l'exemple de la réussite d'Erasmus, le G8 s'est engagé à doubler au cours des dix prochaines années le nombre d'enseignants, d'étudiants, de chercheurs et de membres du personnel administratif du secteur de l'éducation qui bénéficieront d'une expérience à l'étranger.

Le déclin à Nice: un plan ambitieux pour multiplier les projets de mobilité. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, réunis à Nice en décembre 2000, ont décidé de tout mettre en œuvre pour accroître et démocratiser la mobilité des étudiants et des enseignants en Europe. Une «boîte à outils» – le plan d'action pour la mobilité – riche de 42 mesures concrètes, a été adoptée et sera mise en œuvre dans tous les États membres, suivant les spécificités de chacun (voir p. 24). Les premières mesures concrètes ont été approuvées lors du Conseil européen de Stockholm de mars 2001.



*Être mobile
tout au long
de la vie.*

EKA



La matière grise en action

Nicolas, 25 ans, prépare actuellement sa thèse de doctorat. L'an dernier, grâce à une bourse de recherche Marie Curie, il a fait un séjour de cinq mois au Royaume-Uni. Son projet a permis de comparer les différentes approches de la régulation et de la modélisation des procédures de traitement dans une usine de production d'eau potable. L'université de Compiègne, dans le nord de la France, le pays d'origine de Nicolas, l'université de Sunderland (Royaume-Uni) ainsi que les sociétés Suez, Lyonnaise des eaux et Northumbrian Water ont collaboré à son projet.



La déclaration de Bologne et la confirmation de Prague: vers la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur

Le 19 juin 1999, à Bologne (Italie), les ministres de l'éducation d'une trentaine de pays européens se sont engagés à bâtir, dans la première décennie du troisième millénaire, un espace européen de l'enseignement supérieur.

La déclaration de Bologne prévoit la mise en place d'un système de diplômes universitaires facilement comparables ainsi que la généralisation de deux cycles principaux, l'accès au second cycle se faisant après trois ans au moins. Le développement

d'un système de transfert de crédits comme moyen de promouvoir une mobilité aussi large que possible pour les étudiants figure également parmi les objectifs définis à Bologne ainsi que la mise en œuvre d'un «*diploma supplement*» permettant une meilleure comparabilité des qualifications au niveau international.

«Ces crédits pourraient également être acquis en dehors du contexte d'enseignement supérieur, y compris au moyen de la formation continue, à condition qu'ils soient reconnus par les universités accueillant les personnes intéressées.» Enfin, les pays signataires souhaitent l'«*élimination des obstacles continuant de s'opposer à l'exercice effectif du droit à la libre circulation et à l'égalité de traitement*».

Les ministres de l'éducation, réunis à Prague en mai 2001, ont réaffirmé leur détermination à supprimer tous les obstacles à la mobilité en Europe des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs. L'Europe de l'enseignement supérieur est en marche.

Les programmes européens de mobilité

Les programmes Socrates, pour le monde de l'éducation, Leonardo da Vinci, pour celui de la formation professionnelle, et «Jeunesse», qui soutient notamment les jeunes volontaires, sont une réponse de l'Union européenne à une demande croissante de mobilité de la part des jeunes, des étudiants, des personnes en formation, des enseignants et des formateurs. Les jeunes chercheurs peuvent, quant à eux, bénéficier d'une bourse Marie Curie. Dans la plupart des cas, l'octroi des bourses s'effectue par l'intermédiaire d'organisations et de sociétés.

De 1987 à 1999, les programmes européens ont déjà accompagné plus d'un million de personnes en mobilité, en attribuant des bourses et en facilitant la coopération entre des milliers d'écoles, d'universités, de centres de formation, d'entreprises et d'organisations non gouvernementales.

Avec Socrates, depuis 1995, 500 000 jeunes ont bénéficié d'un séjour d'étude dans un autre pays européen. Leonardo da Vinci a permis à 130 000 personnes en formation d'améliorer leur employabilité à l'étranger; 400 000 jeunes ont participé à des échanges de courte durée

grâce à l'action «Jeunesse pour l'Europe» et 5 200 autres ont participé à l'action «Service volontaire européen».

Le quatrième programme-cadre de la recherche a attribué des bourses Marie Curie à plus de 3 200 chercheurs. Le cinquième programme-cadre, qui s'achève en 2002, attribuera l'équivalent de 8 600 bourses d'un an à des chercheurs, dont quelques milliers effectueront leurs recherches dans l'un des centres communs de recherche gérés directement par la Commission européenne.

Ça, c'est concret!

Une nouvelle impulsion, un nouvel objectif

Au début de l'an 2000, Socrates et Leonardo da Vinci sont entrés dans une nouvelle phase, tandis que les actions «Jeunesse pour l'Europe» et «Service volontaire européen» formaient le nouveau programme «Jeunesse». Grâce à des moyens financiers rehaussés, il sera possible de doubler le nombre de leurs bénéficiaires par rapport à la période précédente et d'étendre leur portée.

Ces programmes ont également une portée qualitative. L'élaboration de modèles de collaboration entre institutions, la diffusion des bonnes pratiques, la formation des «opérateurs de la mobilité», l'attention portée à la qualité de l'accueil des personnes mobiles ainsi que l'effort de diffusion

de l'information font jouer à ces programmes un rôle moteur dans l'établissement d'un environnement plus favorable à la mobilité des personnes.

Socrates: la mobilité du monde de l'éducation

- **Comenius** est l'action du programme Socrates qui concerne le premier stade de l'éducation, de la maternelle au secondaire en passant par l'école primaire. Deux possibilités de mobilité s'offrent aux élèves: un nombre limité d'entre eux peut se déplacer aux réunions de projets à l'étranger avec leurs enseignants, et des classes d'élèves d'au moins 14 ans peuvent participer à des échanges linguistiques. Les futurs enseignants peuvent faire une partie de leur formation initiale dans d'autres pays. Les enseignants et d'autres personnels de l'éducation en poste peuvent participer à des programmes d'échanges, à des visites d'étude, à des stages en entreprise et à des cours de formation continue.

Est-ce pour moi?



PHOTO/ISC

Être mobile dans trente et un pays

Trente et un pays, au total, participent aux programmes Socrates, Leonardo da Vinci et «Jeunesse»: les quinze pays de l'Union européenne (Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède et Royaume-Uni), les trois pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) et les treize pays en voie d'adhésion à l'Union européenne, selon des modalités spécifiques (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie à partir de 2001/2002).



- **Erasmus** permet aux étudiants du supérieur de partir étudier de trois à douze mois à l'étranger. C'est l'activité pionnière et phare de la mobilité en Europe par le succès rencontré. Le principe retenu est la pleine reconnaissance, par l'établissement d'origine, des études menées à l'étranger, grâce, notamment, à un système de transfert des crédits académiques. Le montant des bourses Erasmus varie d'un pays à l'autre, celles-ci étant conçues comme une contribution aux frais supplémentaires que comportent des études à l'étranger. Erasmus accorde également un soutien aux professeurs qui donnent des cours dans un autre pays européen.

- L'action **Grundtvig** permet la mobilité de toutes les catégories de personnel en charge de l'éducation des adultes.

- Quant à l'action **Lingua**, elle agit indirectement en faveur de la mobilité en encourageant l'apprentissage des langues tout au long de la vie.

<http://europa.eu.int/comm/education/socrates.html>

Leonardo da Vinci: la mobilité des personnes en formation

- **Leonardo da Vinci** est le programme d'action pour la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle de la Communauté européenne. L'une de ses mesures principales soutient les projets transnationaux de mobilité pour des personnes

suivant une formation professionnelle, des jeunes en particulier, et pour des formateurs. Les placements à l'étranger de personnes en formation peuvent s'effectuer dans un établissement de formation professionnelle ou dans une entreprise. Ils se déroulent sur une période de trois semaines à neuf mois pour les personnes en formation initiale, de trois à douze mois pour les étudiants, de deux à douze mois pour les jeunes travailleurs et les diplômés récents. Les échanges sont destinés aux formateurs, aux spécialistes de l'orientation professionnelle, aux tuteurs pédagogiques, etc. Ils peuvent durer de une à six semaines. Quant aux visites d'étude, elles sont destinées aux responsables de la formation professionnelle.

<http://europa.eu.int/comm/education/leonardo.html>

Le programme «Jeunesse»

Le programme «Jeunesse» a pour objectifs de permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences qui peuvent être des fondements de leur développement futur, d'encourager leur esprit d'initiative et d'entreprise ainsi que leur créativité. Il se compose de deux grandes actions. «Jeunesse pour l'Europe» soutient des échanges transnationaux de jeunes âgés de 15 à 25 ans durant au moins une semaine. Les projets d'échanges doivent s'articuler autour d'un thème, par exemple la lutte contre le racisme, l'art, la musique, la lutte contre la toxicomanie, les technologies de l'information, etc. L'action «Service volontaire européen» (SVE)



PHOTODISC

Découvrir de nouveaux horizons pour son épanouissement personnel et son insertion professionnelle.

est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans prêts à s'engager plusieurs mois dans une activité de solidarité dans une «organisation d'accueil» d'un autre pays. Les domaines couverts sont l'environnement, l'art, la culture, le travail auprès des enfants, des jeunes ou des personnes âgées, le patrimoine, le sport et les loisirs. Le SVE dure normalement de six à douze mois.

http://europa.eu.int/comm/education/youth_fr.html

Tempus: la mobilité à l'Est

- Le programme Tempus soutient la coopération dans l'enseignement supérieur avec les nouveaux États indépendants, la Mongolie et les pays d'Europe centrale et orientale qui ne participent pas au programme Socrates. Des bourses de mobilité individuelles soutiennent les visites de ressortissants des pays partenaires vers les États membres de l'Union européenne et vice versa, des pays partenaires vers d'autres pays partenaires ou vers les pays candidats d'Europe centrale et orientale.

<http://www.etf.eu.int>

Le reste du monde

- L'Union européenne a également conclu avec le Canada, la Chine, les États-Unis, l'Inde et le Japon différents accords visant à renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation et de la culture, notamment par des échanges de jeunes et d'enseignants.

<http://www.europa.eu.int/comm/education/progr.html>

La mobilité des chercheurs

- Les bourses Marie Curie individuelles sont destinées à la formation par la recherche des jeunes chercheurs de niveau postdoctoral pour une durée d'un à deux ans dans un institut de recherche dans un autre pays. Certaines sont spécifiquement réservées aux boursiers originaires d'une région moins favorisée de la Communauté souhaitant retourner dans leur région. D'autres, destinées aux chercheurs expérimentés, sont accordées pour améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre les entreprises et le monde universitaire. Les bourses d'accueil en entreprise ont pour vocation la formation de jeunes chercheurs dans un environnement industriel ou commercial. De plus, de courts séjours permettent à de jeunes chercheurs en doctorat de faire une partie de leurs études à l'étranger et de pouvoir travailler au sein d'un groupe reconnu au niveau international dans leur domaine de la formation doctorale.

<http://www.cordis.lu>

Les obstacles à la mobilité

Dès 1996, la Commission européenne a publié un livre vert faisant le point sur les freins à la mobilité des étudiants, des stagiaires, des enseignants, des chercheurs ou des jeunes volontaires. Ces obstacles persistent malgré les progrès accomplis.

- **Obstacle à la formation transnationale des chômeurs.** Un demandeur d'emploi voulant se former dans un autre État membre perd ses droits à l'allocation de chômage et sa couverture sociale si cette formation dure plus de trois mois. Dans certains pays, il doit effectuer, à son retour, un nouveau stage d'attente pour retrouver ses droits. Dans certains États encore, il ne peut quitter pour plus de trois mois le pays sous peine de perdre ses droits.

- **Le problème de statut des stagiaires et des jeunes volontaires.** Un étudiant souhaitant effectuer un stage dans une entreprise d'un autre État membre se trouve confronté dans certains États à la difficulté de trouver des entreprises d'accueil, la législation de ces États membres l'assimilant à un salarié.



La mobilité, d'accord, mais c'est encore trop compliqué.

PHOTODISC



À partir de 6 ans?

Pour Roberto Ruffino, de l'association italienne Intercultura, s'il ne faut pas nier l'existence des difficultés financières et administratives liées à la mobilité, le principal obstacle est d'ordre psychologique. «Une enquête montre que la plupart des étudiants italiens considèrent toujours qu'une année à l'étranger est assimilable à des vacances! Certains y voient bien le moyen d'apprendre une langue ou une matière particulière, mais seuls 11 % d'entre eux la considèrent comme une manière d'élargir son horizon. Pour changer les mentalités, je rêve personnellement d'une mobilité à partir de 6 ans!»



- Un jeune diplômé effectuant un stage non rémunéré dans un autre État membre n'est pas couvert par la coordination communautaire des régimes de sécurité sociale, dans la mesure où il n'est ni travailleur, ni membre de la famille d'un travailleur. Ce manque d'encadrement juridique spécifique ne lui confère pas de droit en matière de sécurité sociale. Cela peut également entraîner des problèmes de droit de séjour si la formation transnationale dépasse trois mois.
- Les volontaires se retrouvent dans une situation similaire. Dans certains pays, ils sont même soumis à l'impôt pour leurs indemnités de logement et d'alimentation.
- **La territorialité des bourses pour étudiants.** Dans la plupart des États membres, les étudiants bénéficiaires de bourses ou d'aides nationales en sont privés s'ils poursuivent leurs études dans un autre État de l'Union européenne.
- **Le régime fiscal des bourses de recherche.** La plupart des boursiers communautaires sont traités comme travailleurs dans les pays d'accueil; en conséquence, ces bourses sont objet de taxation sur le revenu et de contributions à la sécurité sociale.
- **La reconnaissance académique et professionnelle.** Les personnes voulant poursuivre des études ou une formation dans un pays européen autre que le leur en dehors des programmes communautaires se heurtent à l'absence de reconnaissance mutuelle des diplômes, des modules de formation et des stages.



Être mieux informé

Claude Vitre, responsable à Interéchange, une association active dans le secteur de la formation professionnelle, considère que «faire descendre l'information jusque dans les petites villes, dans les lycées professionnels et dans les collectivités locales est très important».

«Dans un pays comme la France, qui dispose d'un réseau associatif dense, l'accueil des personnes en mobilité se fait sans trop de difficultés», dit-il. «Par contre, les possibilités de départ ne sont pas suffisamment connues et cela freine les échanges.»



D'autres obstacles pratiques

Le fait qu'il soit difficile d'ouvrir un compte bancaire dans un pays quand on n'y est pas domicilié ou que les personnes en mobilité ne reçoivent pas toujours les mêmes réductions sur les transports en commun ou le même accès aux facilités sportives et culturelles que les ressortissants nationaux sont autant de désagréments qui, en s'additionnant, deviennent de véritables obstacles à la mobilité.

Une autre catégorie de problèmes provient du fait que la mobilité dépend largement de la disponibilité des personnes chargées de la gérer: professeurs d'université, responsables de formation, enseignants... La formation et le soutien que reçoivent ces «opérateurs de la mobilité» varient énormément d'une région à l'autre, voire d'institution en institution. L'attention qui sera portée à la formation de ces personnes et à la mise en commun de leurs expériences aura un impact primordial sur le développement de la mobilité au cours des prochaines années.



Mon métier: opérateur de la mobilité

«Les personnes qui, dans les universités, les centres de formation ou au sein des administrations et des agences locales, ont la charge de gérer les échanges se doivent de parler plusieurs langues, de connaître les systèmes scolaires européens et de maîtriser la législation relative aux différentes catégories de personnes mobiles ainsi que les modalités des programmes européens. C'est une fonction difficile, qui mérite une vraie reconnaissance. Un bon opérateur fait vraiment la différence et peut apporter une solution à beaucoup de problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des programmes», estime Cristina Pedicchio, de l'université italienne de Trieste.



D'abord les profs!

«Si les jeunes ne sont pas plus mobiles, c'est peut-être aussi parce que les personnes chargées de leur formation n'ont elles-mêmes pas encore été totalement convaincues des avantages de la mobilité», avance Bengt Nilsson, de l'association européenne pour l'éducation internationale. «Pour un enseignant, aller donner cours quelques mois dans un autre pays entraîne surtout une surcharge de travail et très peu de reconnaissance. Sa carrière risque même d'être freinée alors qu'elle devrait au contraire en bénéficier.»



Et si l'on décide de rester?

Et si, après avoir goûté aux joies d'une aventure à l'étranger, vous décidez de vous y installer pour quelques années? En principe c'est possible, puisque l'Union européenne garantit à ses travailleurs la liberté d'exercer leur profession sur l'ensemble de son territoire. Encore faut-il pouvoir s'insérer sur un marché de l'emploi qui varie sensiblement d'un pays à l'autre...

L'annonce publiée dans les journaux peut vous aider à trouver un job dans la plupart des cas, mais dans certaines régions, mieux vaut chercher sur Internet ou faire jouer son réseau de connaissances. Dans d'autres, tout passe par les agences publiques de placement.

Ensuite, assurez-vous que votre curriculum vitæ correspond aux usages en vigueur dans votre pays d'accueil, chacun d'entre eux ayant sa propre définition du «bon CV».

Et si la chance vous sourit et qu'on vous propose un emploi, ne vous fiez pas uniquement à votre expérience antérieure. Demandez à votre employeur de préciser des points du contrat qui sont les plus susceptibles de changer par rapport à ce que vous connaissez: la rémunération et les charges dont vous devrez vous acquitter, le nombre de jours de congés auxquels vous aurez droit ou encore l'horaire de travail que vous devrez prester.

La mise au point d'un modèle de CV européen fait d'ailleurs partie des pistes d'actions qu'explore la Commission européenne avec les États membres.



Pas facile quand l'entreprise vous envoie à l'étranger

«Environ 15 à 25 % de personnes envoyées à l'étranger par leur société rentrent prématurément au pays», explique Alain Verstandig, fondateur de la société NetExpats. «Dans près de 60 % des cas, ces échecs sont dus à des problèmes liés à la famille de l'expatrié, qui n'arrive pas à trouver ses marques dans le pays d'accueil.»

Pour ce spécialiste des ressources humaines, «un projet de mobilité professionnelle doit se concevoir en prenant en compte les besoins de l'ensemble de la famille. Personne ne doit être «sacrifié», ni les enfants, ni le conjoint. Bien sûr, une préparation de tous, notamment en langue, est indispensable, mais les choses seraient plus simples si les procédures administratives qui concernent l'ensemble de la famille pouvaient être plus simples. De plus, une diffusion efficace de l'information sur les réalités du pays d'accueil, sur les caractéristiques de son système scolaire ou de son marché de l'emploi s'avérerait très utile.»



Les mesures pour promouvoir la mobilité

D'abord supprimer les obstacles importants qui subsistent encore, malgré l'acquis communautaire, pour les étudiants, les personnes en formation, les jeunes volontaires, les enseignants et les formateurs.

L'engagement des politiques:
la recommandation

La recommandation du Parlement européen et du Conseil de ministres comprend une série d'actions visant à lever les obstacles à la mobilité. Parce qu'elle cherche à encourager chaque État à faire mieux dans le cadre qui est le sien, la recommandation est le moyen le plus approprié pour éliminer les obstacles à la mobilité qui tiennent à des domaines aussi divers que la reconnaissance des diplômes et des qualifications, le droit de séjour, la sécurité sociale ou la fiscalité.

L'ensemble des personnes qui souhaitent entreprendre dans un autre pays de l'Union des études, une formation, une activité de volontariat, une activité d'enseignant ou de formateur sont concernées.



*La mobilité,
c'est l'affaire
de tous.*



FOTOSTOCK

Pratiquement, c'est aux États membres de veiller à ce que la mobilité ne soit jamais entravée ni désavantagée. Il leur incombe ainsi de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transparence des qualifications, afin que chacun puisse valoriser, notamment auprès des milieux académiques et professionnels de son pays d'origine, l'expérience acquise à l'étranger.

Les États membres devraient ainsi offrir aux personnes en mobilité les mêmes avantages que ceux accordés aux ressortissants du pays d'accueil entreprenant la même activité: réductions sur les transports publics pour les étudiants, par exemple, aides au logement et aux repas, accès aux bibliothèques et aux musées, etc.

Plus précisément, les États membres sont invités à assurer la reconnaissance, à des fins académiques, de la période d'études entreprises dans un autre État membre. À cette fin, l'utilisation du système ECTS, acronyme anglais du système européen de transfert des crédits académiques, sera encouragée et étendue progressivement à tous les secteurs de l'éducation. Les États membres devraient faciliter aussi l'insertion (orientation, aide psychopédagogique, etc.) de l'étudiant en mobilité dans le système éducatif de l'État d'accueil ainsi que sa réinsertion dans le système éducatif de son pays d'origine.

Chaque pays est également encouragé à prendre des mesures afin que les personnes qui se rendent dans un autre État membre pour y suivre une formation ne soient pas discriminées en termes de protection sociale et de soins de santé.



Et pour les stagiaires?

Nombreux sont ceux qui désirent effectuer un stage à l'étranger directement après le baccalauréat, afin de pouvoir mieux s'orienter par la suite. Cependant, puisque le stage souhaité ne rentre généralement pas dans le cadre d'une formation professionnelle, ils ne peuvent bénéficier du statut de stagiaire. Jusqu'à présent, leur statut juridique n'a pas été bien défini dans plusieurs pays d'Europe, ce qui freine aussi la mobilité.



D'autres propositions concernent plus particulièrement les jeunes participant à l'action «Service volontaire européen» dans un autre État membre, pour assurer la continuité de la perception des allocations familiales par exemple.

La recommandation propose également aux États membres qu'ils prennent en compte les problèmes particuliers des enseignants et des formateurs dans les domaines de la fiscalité et de la protection sociale.

Autre suggestion: les «périodes européennes de formation», qui permettraient aux enseignants et aux formateurs de poursuivre plus facilement une expérience de mobilité.

De manière générale, il s'agit de récompenser, notamment par une réelle prise en compte dans la carrière, ceux qui font le choix de la mobilité européenne.



ECTS, c'est quoi?

European credit transfer system, c'est un système de reconnaissance des périodes d'études universitaires poursuivies dans un autre pays européen. Mis en œuvre dans le cadre d'Erasmus (l'action du programme Socrates de l'Union européenne consacré à l'enseignement supérieur), ECTS garantit la reconnaissance mutuelle des diplômes entre institutions signataires. Plus de 1 200 établissements répartis dans trente pays l'ont adopté. Un crédit ECTS correspond à une unité de valeur attribuée à un cours selon la charge de travail impliqué. Soixante crédits ECTS représentent une année d'étude académique.





L'Europass-Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2000, l'Europass-Formation est délivré aux personnes qui accomplissent un parcours européen dans le cadre d'une formation en alternance. C'est un document communautaire qui décrit les périodes de formation suivies dans un autre État membre. Il contient les coordonnées de la personne en formation, des informations sur sa formation professionnelle en cours ainsi que les périodes de formation à l'étranger.



La «boîte à outils»: le plan d'action pour la mobilité

Pour compléter à un niveau opérationnel la recommandation sur la mobilité, les États membres de l'Union européenne préconisent la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux pour la mobilité.

Réunis lors du Conseil européen de Nice en décembre 2000, les chefs d'État ou de gouvernement ont confirmé que le développement de la mobilité de toutes les personnes en formation et de leurs enseignants en Europe constitue un objectif politique majeur. Ils ont accueilli favorable-

ment le plan d'action, en mettant l'accent sur les mesures suivantes:

- développer le plurilinguisme;
- mettre en place un portail Internet donnant accès aux différentes sources européennes d'information sur la mobilité;
- reconnaître les périodes de mobilité dans les cursus permettant d'obtenir un diplôme;
- former les enseignants et le personnel administratif impliqué à devenir de véritables opérateurs de la mobilité, aptes à conseiller, à orienter et à élaborer des projets de mobilité;
- définir et adopter une charte de qualité assurant l'accueil des ressortissants d'autres pays qui sont en formation;
- établir un inventaire des filières de mobilité et des bonnes pratiques existantes en matière d'échanges d'étudiants, de personnes en formation et de formateurs;
- articuler les financements de la mobilité assurés par l'Union, les États membres et les collectivités locales, le secteur public et le secteur privé.



La mobilité «spontanée»

Que ce soit après avoir participé à Socrates, à «Jeunesse» ou à Leonardo da Vinci, ou en ayant totalement ignoré les possibilités offertes par les actions de l'Union européenne, des milliers de personnes voudraient choisir chaque année d'étudier, d'enseigner, de se former ou de travailler dans un autre pays européen. Pour Tobias Flessenkemper, du forum de la jeunesse, cette mobilité «spontanée» doit, elle aussi, être soutenue. «Un grand nombre d'Européens vivent déjà dans des villes comme Londres, Paris ou Munich. Il faut bien dire qu'ils ignorent les programmes communautaires ou n'en remplissent pas les critères d'éligibilité. Par contre, ces jeunes veulent connaître leurs droits, savoir ce qu'ils payeront chez le dentiste, etc. Ils sont donc eux aussi à la recherche d'informations.»



Les quarante deux mesures mentionnées dans le plan d'action répondent à trois grands objectifs:

- définir et démocratiser la mobilité en Europe;
- promouvoir les formes de financement adéquates;
- accroître la mobilité et en améliorer les conditions.

Les mesures proposées ne sont pas contraignantes. Il serait de toute façon difficile de trouver un ensemble de propositions pertinentes pour l'ensemble de l'Union européenne. Les situations, et par conséquent les réponses appropriées, varient d'un pays à l'autre. Le plan doit être plutôt envisagé comme une «boîte à outils» présentant une panoplie de possibilités.

La grande diversité des calendriers universitaires et scolaires nuit quelquefois à la synchronisation des périodes de mobilité. La mise au point d'un calendrier académique européen se révélera précieuse pour identifier les périodes de convergence académique comme pour les modules de formation professionnelle.

L'absence d'un statut harmonisé pour la mobilité entrave bien des déplacements. La création d'une «carte européenne du jeune en mobilité» permettrait ainsi au jeune de valider son expérience sur l'ensemble du territoire européen tout en bénéficiant des mêmes avantages que dans son pays d'origine.

Les enseignants auraient également la possibilité d'effectuer tout ou partie de leur formation dans un autre État membre. Les États membres sont de plus invités à créer des postes d'enseignant européens associés ou des postes à profil européen.

Un groupe de travail, présidé par la Commission européenne et composé de représentants des États membres, veillera à la mise en œuvre des différentes mesures. Un rapport d'avancement sera préparé tous les deux ans.

Égalité pour tous!

Pour Manja Klemencic, de l'association des étudiants européens, «l'une des premières revendications des étudiants, c'est que les jeunes qui vivent dans un autre pays de l'Union, qu'ils participent ou non à des programmes européens, puissent bénéficier du même accès aux soins de santé, à la culture, aux transports, etc., que les jeunes nationaux.»



La mobilité virtuelle, un complément à la mobilité réelle

«Les moyens actuels de communication, dont Internet, permettent d'entrer en contact avec des gens qui vivent dans d'autre pays, qui parlent d'autres langues et qui possèdent une culture différente», dit Piet Henderikx, responsable du bureau des relations internationales de l'université catholique de Louvain. «Bien utilisés, ces moyens constituent d'excellents outils d'apprentissage. Il faut proposer aux adultes en formation de pouvoir partir à l'étranger pour des séjours plus courts et leur permettre de poursuivre leur programme de travail depuis leur domicile ou depuis des centres de ressources facilement accessibles.»



L'information sur Internet

Dialogue avec les citoyens

Contient toute une série d'informations pour les personnes souhaitant se déplacer dans un autre État membre comme travailleur ou comme étudiant.

<http://citizens.eu.int>

<http://europa.eu.int/scadplus/citizens/fr/inter.htm>

DG Éducation et culture

Le site de la direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne contient des informations sur les programmes Socrates, Leonardo da Vinci et «Jeunesse», mais aussi sur la reconnaissance à des fins académiques et professionnelles.

http://www.europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/index_fr.htm

Eurodesk

Eurodesk propose des informations sur l'éducation, la formation, la jeunesse et la participation des jeunes à des activités de dimension européenne.

<http://www.eurodesk.org>

EURES

Le réseau EURES (European employment services) donne un grand nombre d'informations sur la façon de trouver un travail dans un autre pays, sur les conditions de vie et de travail dans les dix-sept pays de l'Espace économique européen et sur les offres d'emploi existantes.

Plus de 500 «euroconseillers», membres de services publics de l'emploi, de syndicats et d'organisations patronales, informent, conseillent et guident les personnes désireuses de travailler ou de trouver du personnel ailleurs en Europe. Ces euroconseillers veillent également à la détection et à la résorption des obstacles à la mobilité.

Le réseau est coordonné par la DG Emploi et affaires sociales de la Commission européenne.

<http://europa.eu.int/jobs/eures>

Euroguidance et ESTIA diffusent des informations destinées à favoriser la mobilité des personnes en formation: systèmes de formation, formalités juridiques, conditions de vie, reconnaissance des diplômes.

<http://www.euroguidance.org.uk>

<http://www.estia.educ.goteborg.se>

Europe Direct

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne. Il est possible de consulter le site web «sur mesure» pour obtenir des renseignements pratiques sur le voyage, le travail, les études, etc. Il existe également un numéro téléphonique gratuit. Europe Direct met également ses experts juridiques à la disposition des personnes qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs droits.

<http://www.europa.eu.int/europedirect/>

Moving in Europe

Ce site a été préparé à l'intention des jeunes volontaires de tous les pays de l'Union européenne et des pays d'Europe centrale et orientale. Il permet de trouver des informations sur les aspects juridiques et administratifs de la mobilité, notamment en ce qui concerne le droit de séjour, la fiscalité et la sécurité sociale.

<http://www.sosforevs.org>

Commission européenne

Passeport pour la mobilité
Apprendre autrement
Se former ailleurs

Série *L'Europe en mouvement*

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2000 – 26 p. – 16,2 x 22,9 cm

ISBN 92-828-8322-1

La mobilité des jeunes, des étudiants, des enseignants, des formateurs et des chercheurs est une priorité pour l'Union européenne. À l'heure d'Internet et de la globalisation des économies, la mobilité des personnes devient de plus en plus une nécessité. Elle ne concerne encore qu'une centaine de milliers de jeunes qui participent chaque année à des échanges éducatifs, formatifs et linguistiques en Europe. Les obstacles socio-économiques, linguistiques et pratiques persistent. Ils contrecarrent de nombreux projets de séjour académique ou professionnel. Cette brochure présente un bilan de la situation et des pistes que l'Union européenne et les États membres explorent pour rendre la mobilité accessible au plus grand nombre possible.

Autres informations concernant l'Union européenne

Des informations dans toutes les langues de l'Union européenne peuvent être obtenues sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Europe Direct est un service d'appel téléphonique gratuit qui sert à trouver des réponses aux questions concernant l'Union européenne et à fournir des renseignements sur les droits et les possibilités des citoyens de l'Union.

0800 90 97 00 (France) • 0800 920 39 (Belgique) 8002 25 50 (Luxembourg)

Pour obtenir des informations et des publications concernant l'Union européenne en langue française, vous pouvez vous adresser aux:

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Représentation en France

288, boulevard Saint-Germain
F-75007 Paris
Internet: <http://www.europa.eu.int/france>
Pour obtenir des publications:
«Sources d'Europe»
Centre d'information sur l'Europe
Le Socle de la Grande-Arche
F-92044 Paris-la Défense Cedex
Tél. (33) 141 25 12 12
Internet: <http://www.info-europe.fr>

Représentation à Marseille

CMCI
2, rue Henri-Barbusse
F-13241 Marseille Cedex 01
Tél. (33) 491 91 46 00

Représentation en Belgique

Rue Archimède 73
B-1000 Bruxelles
Tél. (32-2) 295 38 44
Internet:
<http://www.europa.eu.int/comm/represent/be>
Courrier électronique: represent-bel@cec.eu.int

Représentation au Luxembourg

Bâtiment Jean Monnet
Rue Alcide De Gasperi
L-2920 Luxembourg
Tél. (352) 43 01-34925
Internet: <http://www.europa.eu.int/luxembourg>
Courrier électronique: BURLUX@cec.eu.int

Des représentations ou des bureaux de la Commission européenne et du Parlement européen existent dans tous les États membres de l'Union européenne. Des délégations de la Commission européenne existent dans d'autres pays du monde.

BUREAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

Bureau pour la France

288, boulevard Saint-Germain
F-75007 Paris
Tél. (33) 140 63 40 00
Fax (33) 145 51 52 53
Minitel: 3615-3616 EUROPE
Internet: <http://www.europarl.eu.int/paris>
Courrier électronique:
EPParis@europarl.eu.int

Antenne de Strasbourg

1, avenue du Président-Robert-Schuman
BP 1024 F
F-67070 Strasbourg Cedex
Tél. (33) 388 17 40 01
Fax (33) 388 17 51 84
Internet: <http://www.europarl.eu.int>
Courrier électronique:
epstrasbourg@europarl.eu.int

Antenne de Marseille

2, rue Henri-Barbusse
F-13241 Marseille
Tél. (33) 491 91 46 00
Fax (33) 491 90 95 03
Internet: <http://www.europarl.eu.int/marseille>
Courrier électronique:
epmarseille@europarl.eu.int

Bureau pour la Belgique

Rue Wiertz
B-1047 Bruxelles
Tél. (32-2) 284 20 05
Fax (32-2) 230 75 55
Internet: <http://www.europarl.eu.int/brussels>
Courrier électronique:
epbrussels@europarl.eu.int

Bureau pour le Luxembourg

Bâtiment Robert Schuman
Place de l'Europe
L-2929 Luxembourg
Tél. (352) 43 00-22597
Fax (352) 43 00-22457
Internet: <http://www.europarl.eu.int>
Courrier électronique:
EPLuxembourg@europarl.eu.int

FR



La mobilité des jeunes, des étudiants, des enseignants, des formateurs et des chercheurs est une priorité pour l'Union européenne. À l'heure d'Internet et de la globalisation des économies, la mobilité des personnes devient de plus en plus une nécessité. Elle ne concerne encore qu'une centaine de milliers de jeunes qui participent chaque année à des

échanges éducatifs, formatifs et linguistiques en Europe. Les obstacles socio-économiques, linguistiques et pratiques persistent, ils contrecarrent de nombreux projets de séjour académique ou professionnel. Cette brochure présente un bilan de la situation et des pistes que l'Union européenne et les États membres explorent pour rendre la mobilité accessible au plus grand nombre possible.

